

L'AN 6 A LANNILIS

La municipalité de Lannilis, qui avait à cette époque compétence sur tout le canton (c'est-à-dire les paroisses de **Lannilis, Broennou, Landéda, Plouvien et Bourg-Blanc**) avait suffisamment d'ennuis en ce début de l'an 6 avec les affaires « courantes » (1) pour ne pas s'en créer de nouveaux en exerçant une surveillance attentive sur les prêtres réfractaires qui couraient les campagnes. Sans doute n'ignorait-elle pas leur présence mais elle fermait les yeux comme la plupart des autres municipalités des environs. Mais un homme veillait que l'Administration supérieure, en l'occurrence le département du Finistère, avait envoyé comme tuteur à nos municipaux: le citoyen **Le Coat** fils (René-Henry-Marie), nommé à ce poste par arrêté du 20 messidor an 5. Le 16 frimaire an 6, il envoyait à la municipalité une épître courroucée.

« Instruits par la voix publique qu'au mépris des lois du 17 vendémiaire an 4 sur l'exercice et la police des cultes et de celle du 19 fructidor dernier contenant des mesures de salut public des prêtres du culte catholique, insoumis aux lois, parcourent journellement les diverses communes du canton, y prêchent même par leur conduite et leurs exemples la désobéissance aux lois et aux autorités constituées, que dans les ténèbres de la nuit ils exercent leurs cultes chez des individus assez faibles pour leur donner asile à cet effet et à qui ils inspirent plus jamais l'esprit de fanatisme qui, depuis trop longtemps, est la source de tous nos maux.

« Considérant que pour ces ministres rebelles l'intérêt est le premier mobile de désobéissance aux lois, qu'ils abusent sans honte ni remords du peu de connaissances des plus respectables cultivateurs, qu'ils font l'abus le plus criminel des dogmes de la Religion pour s'emparer de la bonne foi de plusieurs de nos concitoyens qu'ils éloignent chaque jour de l'union générale si chère à l'homme probe, austère et vertueux...

« Des prêtres cachés et peut-être même des déportés circulent encore sur le territoire de la Liberté (sic) et l'article 26 de la loi du 19 fructidor condamne à 2 ans de fer tous administrateurs qui ne feraient pas respecter les lois. »

Le Coat terminait sa prose en requérant l'Administration cantonale de dénoncer tout délit et en réclamant une force armée suffisante pour le maintien des lois.

Il est probable que les menaces de **Le Coat** produisirent une impression profonde sur la municipalité, dont plusieurs membres qui entretenaient certainement des relations secrètes avec les prêtres insermentés se sentirent visés. Il fallait donc sauver la face et le 6 nivose l'Administration cantonale protestait qu'elle n'avait jamais eu l'intention de désobéir aux lois et qu'elle ferait « *tout ce que la Loi prescrit* ».

Quelques jours après arrivait à Lannilis la nouvelle de la « *ratification du traité de paix avec le pape (sic) et l'empereur, roi de Bohême et de Hongrie.* » Et à cette occasion les Lannilisiens étaient conviés à une grande fête qui devait grouper entre autres les membres de l'Administration cantonale, Ici Juge de Paix, ses assesseurs et son greffier, le commandant de la force armée du Fort Cézon qui « *sera prié d'amener avec lui quelqu'un des braves défenseurs de la patrie qui sont sous ses ordres* », le receveur de l'enregistrement, le garde-champêtre, les employés du domaine national et tous les autres fonctionnaires publics et salariés du gouvernement. La veille au soir il y eut un feu de joie sur la « Place de la Paix », c'est-à-dire la Grande Place, puis

illumination générale. Le matin à 9 heures, les autorités se réunissaient au « Temple », c'est-à-dire à l'église paroissiale. A défaut de messe (le clergé étant encore hors-la-Loi), les Lannilisiens eurent droit à deux discours, l'un par le citoyen **Pluchon**, président de l'Administration cantonale, l'autre par **Le Coat**, commissaire du Directoire. Tous deux firent assaut d'éloquence « *en l'honneur de la Paix, la Liberté et la Patrie* ». Tous sortirent ensuite de l'église et, sur la Place de la Paix, assistèrent au feu de joie allumé successivement par **Pluchon**, **Le Coat**, le Juge de Paix, le commandant de la force armée et un vétéran, le tout aux cris de « *Vive la République, Vive la Liberté, l'Indépendance et la Paix.* »

Et la fête se termina, comme il se doit, par un « Banquet civique » présidé par **Pluchon**, **Moyot** fils et **Le Coat**. Les archives ne nous disent pas si le civisme sortit renforcé de cette opération gastronomique.

Y. NICOLAS, Décembre 1965

(1) Deux affaires troublaient alors la quiétude de nos municipaux. La première était le différend avec l'avocat, **Mocquard**. Celui-ci, après avoir été suspect sous la Terreur à Lannilis, avait été nommé Juge au Tribunal Civil du Département du Finistère et avait acheté une maisonnette servant autrefois d'Auditoire. (D'où le nom de Place de l'Auditoire donné encore aujourd'hui à la place qui va de la maison **Gauliez** au magasin **Thomas**. L'Auditoire était situé à l'emplacement de ce dernier magasin et était le siège des juridictions seigneuriales sous l'Ancien Régime). Or cet Auditoire avait servi de prison au début de la Révolution et la municipalité y avait fait d'onéreuses réparations, d'où son désir d'être remboursée. Un second souci était constitué par la succession **Fauger-Dupesseau**. Pierre-Anne **Fauger-Dupesseau** avait exercé à Lannilis durant l'an 5 les fonctions de Percepteur des Contributions. Il était démissionnaire et il n'y avait pas de candidats pour cette succession fort difficile. **Fauger-Dupesseau** résida de nombreuses années à Lannilis et nous aurons l'occasion d'en reparler. Il était né à Rennes le 13 septembre 1739.